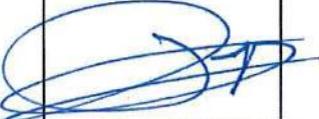


PÉRIMETRE D'APPLICATION : AREVA NP SAS JARRIE	INTITULÉ : Prime d'équipe de nuit	RÉFÉRENCE : REM - 021	DATE D'APPLICATION : 1^{er} juillet 2014
EMETTEUR : JJ.ROSPARS SIGNATURE : 	APPROBATION PROJET : SIGNATURE :	RÉVISION :	

Objet : **Prime d'équipe de nuit**

Bénéficiaires : Salarié en poste

Dans le cadre du projet de fusion de CEZUS SA au sein d'AREVA NP SAS, la Direction de l'établissement de Jarrie a décidé de maintenir les règles propres à la prime de nuit des salariés en poste en vigueur au sein de l'établissement.

Montant et Modalités de versement de la prime

Le montant de la prime de nuit en travail posté est égal à la majoration de la rémunération des heures effectuées sur le poste de nuit, tel que défini dans l'accord sur l'aménagement du temps de travail, à un taux de 20%.

La présente note se substitue aux notes et usages en vigueur ayant le même objet préalablement à la fusion au sein de l'établissement et/ou de la société CEZUS SA.